

**CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2008**

---=o0o=---

COMPTE RENDU

---=o0o=---

1°/ **MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PROCEDE A L'APPEL DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Henri LEROY, Maire,
- Madame Monique ROBORY-DEVAYE, Monsieur Jacques BERTHELOT, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Yves SIMON, Madame Josiane GHIBAUDO, Monsieur Rémy ALUNNI, Madame Sandrine CASINELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Adjoints,
- Monsieur Bruno MUNIER, Madame Claude CARON, Monsieur Henri GILLET, Madame Monique VOLFF, Monsieur Jean PASERO, Madame Emilie OGGERO, Monsieur Gérald ALLADIO, Madame Marie-Thérèse SEVILLA, Monsieur Pierre DECAUX, Madame Christiane LORIN, Madame Catherine DESCAMPS, Monsieur Alain AVE, Madame Barbara LAURETTA, Monsieur Jean-Pierre ODDES, Monsieur Bernard DAVID, Monsieur Jean-Claude CASTILLO, Madame Chantal MAIMON, Madame Arlette GIORDANO, Monsieur Claude GANTOIS, Monsieur Hervé LAVISSE, Conseillers Municipaux,

ETAIENT REPRESENTES:

- Madame Marie Thérèse SEVILLA, Adjointe par Madame ROBORY DEVAYE
- Monsieur Guy VILLALONGA, Conseiller Municipal par Mr ODDES
- Monsieur François PEREZ, Conseiller Municipal par Mr DAVID

2°/ **LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT SE
REUNIR.**

3°/ **MONSIEUR GERALD ALLADIO, CONSEILLER MUNICIPAL EST DESIGNE SECRÉTAIRE
DE SÉANCE.**

**JE VOUS DEMANDE DE PROCÉDER A LA LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA
DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

JE VOUS DEMANDE DE PASSER AU VOTE DE CE PROCÈS-VERBAL.

QUI EST VOTE :

A L'UNANIMITE.

=

**Présentation par Monsieur le Maire de la Philosophie Politique des Actes
qui seront pris lors de cette séance**

**Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs les Cadres de l'Administration,
Mesdames et Messieurs,**

Le vote du Budget est l'acte essentiel d'un hémicycle d'Elus de la République. Les autres séances sont organisées pour assurer concrètement, par le vote de délibérations, la mise à exécution du Budget Prévisionnel sous l'impulsion de l'exécutif.

Le 24 novembre dernier dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, je vous ai présenté les 3 objectifs majeurs que je souhaitais voir concrétiser à travers le futur budget 2009.

A savoir :

- 1er Objectif : Pas d'augmentation des taux des impôts locaux afin que la fiscalité locale ne grève pas le pouvoir d'achat de nos administrés qui sera touché vraisemblablement par les hausses des autres collectivités.
- 2^{ème} Objectif : Maintenir impérativement la qualité des services rendus à nos concitoyens dans tous les domaines : solidarité- éducation –culture sport –cadre de vie malgré le climat d'incertitude qui règne en France en Europe et dans le monde.
- 3^{ème} Objectif : Lancement de notre agenda 21.

Le budget qui va vous être présenté est la traduction financière de cette volonté politique avec les 3 objectifs atteints par des resserrément financiers qu'il convient bien sûr, en aucun cas de dépasser voire contenir étroitement (Mesdames, Messieurs le DGS les DGA en étroite collaboration avec les directeurs les Elus ad hoc et mon cabinet)

Comme vous le savez, sa préparation s'est déroulée dans un climat d'incertitude lié à la crise financière et économique que nous connaissons qui suscite une légitime inquiétude de nos concitoyens et de tous les Elus de terrain.

C'est pourquoi le budget 2009 se veut être, comme je vous l'ai précisé lors du débat d'orientation budgétaire, un budget prévoyant.

Les grands chapitres du budget de fonctionnement puis d'investissement traduisent cette volonté.

Ainsi, il est important de noter que notre ambitieux programme d'investissements se poursuit pour cette première année de mandat alors que les dépenses de fonctionnement diminuent de 2,15 % globalement

Je remercie les Elus délégués, leurs directeurs, et surtout la direction Générale des Services pour avoir diminué de 17 % les dépenses de fonctionnement des services sous l'impulsion du binôme élus/agents municipaux. .

Le financement de nos investissements sera assuré par plusieurs moyens :

- une gestion très attentive de nos frais de fonctionnement ;
- le maintien à un bon niveau de nos recettes de fonctionnement et ce malgré les incertitudes qui pèsent sur les dotations de l'Etat.
- la gestion très active de notre dette très réduite ce qui nous permet de faire des économies notables de charges financières
- notre autofinancement, estimé à plus de 3,7 millions €, ce qui est un chiffre remarquable signe de la bonne santé financière de notre ville.

Ce budget est également la traduction concrète des attentes de nos concitoyens que nous avons pu anticiper, grâce à la mise en place dès 1995, d'une véritable démocratie participative de proximité et citoyenne.

Puis, les résultats de la concertation publique qui s'est déroulée ces dernières semaines dans le cadre de la notre futur agenda 21 en témoignent.

En effet les principales priorités de nos concitoyens sont, selon les 3 piliers que doit comprendre l'Agenda 21, les suivantes :

- En matière d'environnement: la prévention des risques majeurs. Cette année encore plus de 2 millions d'Euros sont inscrits en investissement .Ils viendront s'additionner aux 13 millions d'Euros investis entre 1997 et 2008.
- En matière d'économie : l'emploi. L'autorisation de programme relative au futur Centre Expo Congrès qui sera l'un des fers de lance de l'attractivité et de la dynamique de notre territoire en terme de Tourisme d'Affaire, sera l'une de nos réponses à ce prochain défi des mois et années à venir puisqu'il induit, selon la double étude économique réalisé par un cabinet spécialisé, une ouverture conséquente sur les domaines d'emploi concernés et les infrastructures Ad hoc.
- En matière de solidarité :le renforcement des liens entre les générations. L'investissement prévu au budget relatif au Centre Animation Senior répondra dès 2009 pour une large part à cette attente (il s'agit de l'ex hôtel Eden Parc à Minelle en bordure de la nationale, puis très bientôt le concept « voisins solidaires » et l'orientation concrète inter générationnelle par le groupe d'Elus en charge de cette orientation.

Au delà de ces grands projets, l'ensemble des services municipaux sont d'ores et déjà mobilisés autour de notre futur l'Agenda 21.

Pour, à court terme, répondre dans la mesure de nos possibilités budgétaire 2009, aux améliorations à apporter en matière de cadre de vie dans chaque quartier ; fleurissement, éclairage public, propreté, sécurité, lutte contre toutes les formes de nuisances ! Messieurs les Elus délégués aux services techniques et la sécurité Messieurs les DGS et DGST.

Le développement durable ne se décrète pas il se vit au quotidien.

Par ailleurs, les résultats des forums citoyens qui vont se dérouler en janvier, février et mars vont permettre à chaque direction municipale d'élaborer une programmation des projets à moyen et long terme, d'en assurer la mise en place et le suivi permanent, avec je le répète une obligation de résultat mesuré activé et contrôlé par les DGA en collaboration avec le Cabinet du Maire. Un point trimestriel sera à faire par les coordinateurs (Bernard AGARINI, Nathalie RAIMOND), l'Elu en charge de cet agenda et ses collègues délégués.

Ce programme d'action sera notre Agenda 21 .Il a été voulu par nos concitoyens et c'est eux qui vont en écrire les pages.

A nous, Elus, d'être à la hauteur des exigences légitimes que nous partageons pour notre ville et ses habitants, pour ceux d'aujourd'hui et ceux de demain.

C'est notre responsabilité collective.

J'engage donc tous les Elus délégués à se rapprocher encore plus de leur DGA respectif pour **veiller** quant à l'Elu, **faire mettre en application quant au DGA**, les actions labellisées agenda 21 pour chaque service.

Ce budget 2009, malgré les difficultés, nous permet déjà de contribuer à ces objectifs et témoigne ainsi de notre volonté sans faille de rester tous mobilisés, attentifs et fidèles à nos engagements. Avec, je le rappelle s'il le faut une inflation à plus de 5% et une baisse des recettes de l'ordre de 3%. Ainsi, faire plus avec moins trouvera toute sa signification dans la mise en application du budget qui revient exclusivement à l'exécutif.

Merci pour votre attention

JE LAISSE MAINTENANT LA PAROLE A MESDAMES ET MESSIEURS LES ELUS.

**DELIBERATION N°1:
Mise à jour de la liste des voies communales pour 2008**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le métrage rectifié suite au contrôle des longueurs des voies communales qui est de 55 249 mètres pour l'année 2008.

Ce résultat est nécessaire au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la longueur des voies classées dans le Domaine Public Communal qui est donc, après contrôle et rectification de 55 249 mètres pour l'année 2008.

**DELIBERATION N°2:
Réalisation de logements aidés PLS : protocole de partenariat avec la Foncière Logement**

A l'occasion du projet de 45 logements pour actifs de type PLS, réalisés par les Nouveaux Constructeurs Avenue Janvier Pasero et qui sera géré par l'Association Foncière Logements, la Ville et l'Organisme ont convenu de mettre en place un Protocole de Partenariat.

Ce protocole permet de coordonner les moyens entre la Ville et la Foncière, gérée paritairement par les partenaires sociaux du 1% logement, afin de répondre à la demande de logements locatifs pour actifs.

Ainsi, la Ville et la Foncière s'engagent dans une démarche de complète transparence réciproque à la fois sur la localisation des programmes et leur attribution.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Henri LEROY et Madame MAIMON

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole de partenariat entre la Ville et la Foncière Logement permettant de s'engager ainsi dans une démarche de complète transparence réciproque à la fois sur la localisation de programmes et leur attribution.

**DELIBERATION N°3:
Approbation de la Convention entre la Commune et l'organisateur de la BIGREEN**

La Ville de Mandelieu-la Napoule accueillera la BIGREEN, les 7 et 8 Mars 2009.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la politique traditionnelle de la commune en matière sportive, en favorisant plus particulièrement, l'organisation d'événements liés à la nature et dans le respect de l'agenda 21.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le déroulement de la BIGREEN sur le territoire communal, ainsi que la convention à intervenir entre la ville de Mandelieu-la Napoule et l'Organisateur de la BIGREEN en vue du déroulement de cette manifestation.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le déroulement de la Bigreen sur le territoire de la commune.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2009.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération, à intervenir entre la commune de Mandelieu-la Napoule et l'Organisateur de la Bigreen

DELIBERATION N°4:

Motion de soutien pour la candidature de la Ville de Nice à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018

Le 24 Septembre 2008, la Ville de Nice s'est portée candidate pour les Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

Compte tenu de l'intérêt départemental et régional qui s'attache à cette candidature qui aura nécessairement des répercussions médiatiques, économiques et touristiques pour chacune de nos Communes, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette candidature pour les Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames ROBORY DEVAYE et GIORDANO

Après en avoir délibéré

PAR 29 VOIX POUR

PAR 4 VOIX CONTRE (Messieurs GANTOIS, LAVISSE, Mesdames MAIMON et GIORDANO)

DECIDE d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Nice pour l'Organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

DELIBERATION N°5:

Actualisation des tarifs et conditions d'occupation des salles et locaux communaux

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les différents tarifs de location des salles communales, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er Janvier 2009.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les conditions d'occupation et tarifs de l'ensemble des locaux municipaux définis ci-dessus

DELIBERATION N°6:

Subventions 2009 aux Associations et organismes divers

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention municipale à diverses associations et organismes. Les crédits se répartissent de la façon suivante :

A - Subvention aux associations :

1 – Fonction 020 – Administration générale de la collectivité	2 000 €
2 – Fonction 024 – Fêtes et cérémonies	21 200 €
3 – Fonction 025 – Aides aux associations	12 930 €
4 – Fonction 048 – Relations internationales	200 €
5 – Fonction 110 – Sécurité et salubrité	1 300 €
6 – Fonction 113 – Pompiers, incendie, secours	2 400 €
7 – Fonction 114 – Autres services de protection	1 350 €
8 – Fonction 211 – Ecoles maternelles	1 000 €

9 – Fonction 212 – Ecoles primaires	1 200 €
10 – Fonction 213 – Enseignement du 1 ^{er} degré classes regroupées	6 500 €
11 – Fonction 22 – Enseignement de 2 nd degré	2000 €
12 – Fonction 253 – Sport scolaire	3 500 €
13 – Fonction 311 – Expression musicale, lyrique et chorégraphique	29 600 €
14 – Fonction 40 – Sports et loisirs	791 750 €
15 – Fonction 511 – Dispensaires et autres établissements sanitaires	3 800 €
16 – Fonction 523 – Action en faveur des personnes en difficulté	900 €
17 – Fonction 60 – Action en faveur de l'enfance	250 €
18 – Fonction 61 – Action en faveur des personnes âgées	4 000 €
19 – Fonction 830 – Environnement	1 500 €
20 – Fonction 92 – Aide à l'agriculture	1 800 €
21 – Fonction 95 – Aide au tourisme	1 500 €

B – Subventions aux établissements publics :

Subvention à l'Office du tourisme et des Congrès	298 000 €
Subvention au C.C.A.S.	1 083 600 €
Subvention au Foyer Logement Arc En Ciel	78 500 €

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de mesdames ROBORY DEVAYE, MAIMON et de messieurs Henri LEROY, CASTILLO, SIMON, MUNIER, LAVISSE

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'attribuer les subventions détaillées ci-dessus.

PRECISE que les subventions seront mandatées durant l'exercice 2009.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009 présenté ce jour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- d'une part les conventions à intervenir, en application des dispositions combinées de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, avec les organismes de Droit privé dans le montant de la subvention annuelle dépasse 23.000 €.

- d'autre part les contrats d'objectifs à intervenir avec d'autres organismes de Droit privé subventionnés par la commune n'entrant pas dans le champ d'application des dispositions supra-visées.

DELIBERATION N°7:

Autorisation de Monsieur le Maire à signer les conventions « Accueil de Loisirs » passées entre la CAF et la collectivité

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions « Accueil de Loisirs » passées avec la CAF au titre d'instance compétente.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions Accueil de Loisirs passées avec la CAF au titre d'instance compétente.

DELIBERATION N°8:**Approbation des annexes n° 1, 2, 3, 4, 5.1, 5.2 et 6 et de l'avenant à la convention « Enfance et Jeunesse » du 1^{er} décembre 2006 signée avec la Caisse des Allocations Familiales**

La Ville de Mandelieu-La Napoule a signé un Contrat Enfance et Jeunesse avec La Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2006-2009, qui est un contrat d'objectifs et de co-financement contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales, il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale « Enfance et Jeunesse » du 1^{er} décembre 2006 et les annexes n° 1, 2, 3, 4, 5.1, 5.2 et 6 de cet avenant qui annulent et remplacent les annexes n° 1, 2, 5 et 6 de ladite convention, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

LE CONSEIL,**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,****APPROUVE** l'avenant à la convention initiale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune, au titre d'instance compétente, les annexes n° 1, 2, 3, 4, 5.1, 5.2 et 6 du présent avenant à la convention initiale « Enfance et Jeunesse » du 1^{er} décembre 2006 qui annulent et remplacent les annexes n° 1, 2, 5 et 6 de ladite convention, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

DELIBERATION N°9:**Participation financière de la Commune pour les travaux de réparation de l'église de la Napoule**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une participation financière de 50% soit 2 351,93 € du montant des travaux d'isolation de la toiture réalisés par l'association diocésaine « Paroisse Saint Vincent de Lérins » à l'église de La Napoule pour préserver l'édifice des infiltrations d'humidité qui détériorent le crépi et la peinture de la chapelle.

LE CONSEIL,**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,**

ACCORDE une participation à l'association « Paroisse Saint Vincent de Lérins » de 50% du coût des travaux d'isolation de la toiture soit la somme de 2 351,93 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009 voté ce jour.

DIT que le versement de cette participation interviendra sur présentation de la facture globale dûment acquittée.

DELIBERATION N°10:**Création et suppression de postes : mise à jour du tableau des effectifs**

Afin de mieux appréhender la gestion des effectifs, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer, après avoir recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire, des emplois sans conséquence pour les agents communaux en position d'activité, et de créer des emplois afin de pourvoir des besoins communaux.

Il est aussi proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs qui est également soumise à l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames GIORDANO, CASINELLI, MAIMON et de Monsieur Henri LEROY

Après en avoir délibéré

PAR 27 VOIX POUR

PAR 6 VOIX CONTRE (Mesdames MAIMON, GIORDANO, Messieurs DAVID, GANTOIS, CASTILLO)

APPROUVE La mise à jour du tableau des effectifs de la Commune, dans les conditions définies ci-dessus.

Dit que le recrutement ainsi que la rémunération du personnel s'effectuera conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Dit que le financement des postes est inscrit au budget.

DELIBERATION N°11:

Convention Préfecture des Alpes-Maritimes – Commune de Mandelieu La Napoule relative à la mise en dépôt d'une station d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

Dans le courant du premier semestre 2009, notre commune sera équipée d'une station fixe d'enregistrement permettant la délivrance des nouveaux passeports biométriques à compter du 28 Juin 2009 puis de la carte nationale d'identité.

A cet effet, Monsieur Le Préfet des Alpes – Maritimes nous a transmis la convention qui formalise l'implantation de cette station d'enregistrement dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir entre la Préfecture des Alpes – Maritimes et la Ville de Mandelieu – La Napoule.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Préfecture des Alpes Maritimes et la Ville de Mandelieu la Napoule.

DELIBERATION N°12:

Application des tarifs des entrées de spectacles dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville à compter de janvier 2009

Dans le cadre de la programmation artistique de la Ville mis en place par le Centre Culturel Municipal, il y a lieu de fixer, à compter de Janvier 2009, les tarifs des entrées des spectacles en fonction de leur lieu et de leur type.

Certains spectacles pourront être proposés gratuitement ou faire l'objet d'un tarif « entrées » promotionnel, ceux proposant des artistes de renommée, d'un tarif « entrées » spécial à 25 €.

Des formules d'abonnements à 3 ou 5 spectacles seront proposées dès la mise en fonction du logiciel de vente de billetterie que doit acquérir le Centre Culturel Municipal.

Afin d'optimiser la promotion des spectacles et la vente des billets d'entrées, un partenariat de délégation avec 2 réseaux nationaux, France Billet (Géant, FNAC...) et Ticketnet (Cultura, Leclerc...) pourra être envisagé.

Le Conseil Municipal est appelé à fixer ces tarifs et à autoriser Monsieur le Maire à établir ce partenariat.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver les tarifs des entrées des spectacles cités ci-dessus à partir de janvier 2009.

DELIBERATION N°13:

Nouvelle convention de prise en charge partielle par la commune de Fréjus des cotisations des enfants résidents à Saint Jean de Cannes inscrits aux activités du Centre Culturel Municipal de la Ville

La Commune de Fréjus prend en charge la cotisation du 3^{ème} trimestre des enfants domiciliés à Saint-Jean de Cannes.

Le Conseil Municipal par délibération du 20 Juin 2008 a modifié son mode de tarification annuel, qui ne se décompose plus en 3 trimestres, mais en 2 périodes de cotisation.

Il y a lieu d'établir une nouvelle convention modifiant la convention initiale pour adapter la prise en charge de la Commune de Fréjus au nouveau mode de tarification.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la dite convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

DELIBERATION N°14:

Demande de subvention au Conseil Général pour la manifestation « JAZZY ROBINSON »

Pour impulser la programmation Estivale 2009 élaborée par le Centre Culturel Municipal, il est proposé d'organiser un grand festival de Jazz au Parc de Robinson en Juin prochain. Le budget global approximatif de cette manifestation serait de 35 000 à 40 000 €.

Cet évènement peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Il sera proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 16 000 € auprès du Conseil Général pour l'organisation de cette manifestation.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une demande de financement de 16 000€ pour l'organisation du Festival de Jazz au Parc de Robinson.

DELIBERATION N°15:

Participation financière au « Carrefour des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et de l'Événementiel » organisé par la ville de Cannes le 19 février 2009

La Ville de Cannes organise son sixième « Carrefour des métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et de l'Événementiel », en collaboration avec l'ANPE, les Syndicats Professionnels, la Région PACA, la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), le Plan Local d'Insertion par l'activité Economique (PLIE), la Mission Locale Avenir Jeunes et la Faculté des Métiers, le 19 février 2009, au Palais des Festivals.

Pour asseoir l'organisation financière, matérielle et logistique de ce Salon, les villes du Bassin Cannois sont sollicitées à participer financièrement à hauteur de 1.000 euros.

Il convient donc pour la ville de Mandelieu la Napoule d'accepter de participer financièrement, en contrepartie de la figuration du logo de la ville sur tous les supports de communication de cette manifestation.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE de participer financièrement, pour un montant de 1.000 euros, au prochain « Carrefour des Métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'évènementiel », organisé par la ville de Cannes, le 19 février 2009.

DELIBERATION N°16:

Appel à Candidatures 2008 de l'Agence Régionale pour l'Environnement.

Soutien aux démarches locales en faveur d'un développement durable Type Agenda 21

L'Agence Régionale pour l'Environnement a été chargée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur d'accompagner les collectivités qui se lancent dans une démarche de développement durable type Agenda 21.

Pour ce faire, l'ARPE organise un appel à candidatures qui se clôture le 31 Décembre 2008.

Compte tenu de l'avancement de la démarche de Mandelieu - La Napoule dans l'élaboration de son agenda 21 d'une part et au regard de l'accompagnement proposé par l'ARPE d'autre part, c'est-à-dire 50 jours d'accompagnement méthodologique consistant à bénéficier des travaux d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences affirmées en matière de développement durable,

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre à l'appel à candidatures et en cas de succès à autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à participer à l'Appel à Candidatures 2008 organisé par l'Agence Régionale pour l'Environnement

DELIBERATION N°17:

Avenant n°1 à la Convention Territoriale 2005-2009 entre le Conseil Général des Alpes Maritimes et la Ville de Mandelieu la Napoule (Contrat de Plan Départemental)

Du fait de l'évolution de certains projets de la convention territoriale quant à leur contenu, leur montant et leur échéancier, des modifications doivent être apportées à la convention, conformément à son article 9 qui prévoit une clause de renégociation, à l'intérieur de l'enveloppe globale arrêtée.

Par ailleurs, il est précisé que le Conseil Général s'est engagé à financer le Syndicat intercommunal de transports publics de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la-Napoule pour la mise en place du système billettique inter opérable du réseau Bus Azur.

S'agissant d'une priorité pour le Département, il a été convenu que cette opération figure dans l'avenant au contrat de plan départemental et que la quote-part de la ville de Mandelieu-la-Napoule à ce projet soit imputée sur l'enveloppe du contrat, au titre de l'axe 1 Déplacements.

Ainsi, il est prévu de prendre en compte cette nouvelle opération et le surcoût d'opérations inscrites, tout en restant dans l'enveloppe initiale d'aide départementale de 2 477 376 € pour les trois axes relatifs aux déplacements, à l'environnement – qualité de vie et à l'économie.

Par ailleurs, l'axe 2 relatif au logement est inchangé.

Le tableau récapitulatif modifié, faisant apparaître les écarts par rapport aux montants initiaux, et les fiches synthétiques révisées des opérations sont annexés au présent avenant.

Le Conseil Municipal est amené à APPROUVER l'avenant à la convention territoriale 2005-2009 entre le Conseil Général des Alpes-Maritimes et la ville de Mandelieu-La Napoule (Contrat de Plan Départemental) et à AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune cet avenant.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de messieurs Henri LEROY, BERTHELOT et DAVID

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'Avenant n°1 à la Convention Territoriale 2005-2009 entre le Conseil Général des Alpes-Maritimes et la ville de Mandelieu-La Napoule (Contrat de Plan Départemental).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, cet Avenant.

**DELIBERATION N°18:
EUROPA. Réhabilitation et Extension. Avenant à la mission Système Sécurité Incendie.**

Dans le cadre des travaux d'EUROPA, il est proposé au Conseil Municipal de confier la mission "Système Sécurité Incendie" à la Société SH PROJECT, mission initialement destiné à LORiot, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant en moins value avec la société LORiot

AUTORISE la société SH PROJECT à reprendre la dite mission « SSI »

**DELIBERATION N°19:
Approbation du rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes pour 2007 (S.D.E.G)**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes pour 2007 (S.D.E.G)

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

Prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes pour 2007 (S.D.E.G)

**DELIBERATION N°20:
Adoption du Plan de Service 2009 du Syndicat Intercommunal des Collectivités Informatisées des Alpes Méditerranée. (SICTIAM) et de l'avenant n°1 au plan de service 2007/2008**

La Ville de Mandelieu la Napoule adhère au Syndicat Intercommunal des collectivités Informatisées des alpes Méditerranée (SICTIAM) depuis 2007.

Comme chaque année le Syndicat propose des actions et des évolutions en matière d'information par un Plan de Service.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Plan de Service ainsi que l'avenant n° 1 qui porte sur les modifications d'installation d'un logiciel sur l'observatoire fiscal.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Plan d'Action 2009 proposé par le SICTIAM,

APPROUVE les modalités financières liées à ce plan d'action

APPROUVE l'Avenant n° 1 au Plan de Service 2007.2008 joint au présent rapport.

DELIBERATION N°21:

Fibre Optique : Travaux d'extension et de sécurisation du lancement de fibre optique haut débit multiservices. Attribution des Marchés

La Ville de Mandelieu-La Napoule va exécuter des travaux d'extension et de sécurisation du réseau de fibre optique haut débit multiservices pour un montant total estimé à 400 000 € TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à attribuer le Lot 2 et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ATTRIBUE le lot n° 2 à l'entreprise SPIE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant

DELIBERATION N°22:

Révision des taxes et tarifs municipaux pour l'année 2009

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs municipaux ou taxes à caractère fiscal dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2009.

Les tarifs concernés sont :

- occupation du domaine public : hausse de 3 %
- redevance de stationnement des taxis : 220 €
- marchés- droits de place pour les commerçants non sédentaires : hausse de 3 %
- concessions et cimetières : évolution de l'indice BT 01
- tarifs des photocopies : tarifs inchangés
- tarifs des sanisettes : tarifs inchangés
- participation pour non réalisation d'aires de stationnement : tarifs en fonction de la circulaire de novembre 2006

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

FIXE les différents tarifs municipaux ou taxes à caractère fiscal dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2009

DELIBERATION N°23:

Budget Principal 2009. Compte Principal

Le total du Budget Primitif – Compte principal- pour l'exercice 2009 s'élève à :

- Dépenses	61 816 486 €
- Recettes	61 816 486 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 16 507 715 €
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 45 308 771 €

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames **ROBORY DEVAYE, VOLFF** et Messieurs **Henri LEROY, CASTILLO, MUNIER, GANTOIS,**

Après en avoir délibéré

PAR 27 VOIX POUR
PAR 6 VOIX CONTRE (Mesdames **MAIMON, GIORDANO** et Messieurs **DAVID, CASTILLO** et **GANTOIS**)

ADOPTÉ le Budget Principal 2009

DEPART DU GROUPE DE L'OPPOSITION DE MONSIEUR BERNARD DAVID

DELIBERATION N°24:
Budget Principal 2009. Budget Annexe de l'Assainissement

Le total du Budget Primitif – "Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2009 s'élève à :

- Dépenses 3 452 000 €
- Recettes 3 452 000 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 2 022 000 €
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 1 430 000 €

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

ADOPTÉ le Budget Annexe de l'Assainissement

DELIBERATION N°25:
Budget Principal 2009. Budget Annexe de l'Eau

Le total du Budget Primitif – budget annexe de l'eau- pour l'exercice 2009 s'élève à :

- Dépenses 5 079 554 €
- Recettes 5 079 554 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 4 222 000 €
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 857 554 €

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

ADOPTÉ le Budget Annexe de l'Eau

DELIBERATION N°26:
Budget Principal 2009. Budget Annexe des Ports

Le total du Budget Primitif – Budget Annexe des ports- pour l'exercice 2009 s'élève à :

- Dépenses	436 000 €
- Recettes	436 000 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 0 €

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 436 000 €

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ADOpte le Budget Annexe des Ports

DELIBERATION N°27:

Reversement par avance et par douzième du produit forfaitaire de la taxe de séjour pour l'année 2009 à l'EPIC (Office de Tourisme et des Congrès)

En créant l'EPIC « Office de Tourisme et d'Animation » de la Ville, le Conseil Municipal a décidé par délibération du 19 Mars 1996 de lui reverser le produit de la taxe de séjour.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le reversement par avance et par douzième du produit potentiel de la taxe de séjour pour l'année 2009.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE de procéder au reversement par avance et par douzième du produit potentiel de la taxe de séjour pour l'année 2009

L'EPIC recevra en conséquence, chaque mois un douzième jusqu'en octobre suivi d'un ajustement qui interviendra entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2009

DELIBERATION N°28:

Reversement partiel par avance et par douzième du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour l'année 2009 à l'EPIC (Office de Tourisme et des Congrès)

Par délibération N° 34/96 en date du 19 Mars 1996, le Conseil Municipal a décidé la création de l'EPIC dénommé « Office de Tourisme et d'Animation » de la ville. Il a également été prévu conformément aux dispositions réglementaires, le reversement du produit de la taxe de séjour.

En complément de cette attribution, il est proposé au Conseil Municipal pour le bon fonctionnement de cet établissement, de se prononcer sur le reversement partiel par avance et par douzième du produit potentiel de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour l'année 2009, étant précisé que cet établissement recevra chaque mois un douzième jusqu'en octobre suivi d'un ajustement.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE de procéder au reversement partiel par avance et par douzième du produit potentiel de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour l'année 2009. L'EPIC recevra en conséquence, chaque mois un douzième jusqu'en octobre suivi d'un ajustement qui interviendra entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2009.

====oOo====

Levée de la séance à 11h 00.